

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2025-361

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2000-78 du 14 septembre 2000, modifiée par la décision n°2004-243 du 8 novembre 2004
portant création d'un comité de réflexion et d'animation en éthique à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et plus spécifiquement l'article 3 de la décision 200-78 précisant le comité est renouvelable par tiers tous les trois ans ;

Vu la décision 2019-354 du 1er juin 2019
portant composition des membres du comité d'éthique

Vu le règlement intérieur dans sa version de 2017
et plus spécifiquement son article 2 précisant les modalités de renouvellement des membres du comité.

Vu l'avis du Président du conseil scientifique de l'Inserm

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenances personnelles, aux fonctions de membre du Comité de réflexion et d'animation en éthique de l'Inserm :

- M. Bernard BAERTSCHI
- Mme Anne BUISSON
- Mme Anne DUBART-KUPPERSCHMITT
- M. François EISINGER
- Mme Marie GROSSET
- M. Pierre JOUANNET
- M. Pierre LOMBRAIL
- M. Grégoire MOUTEL
- M. Samuel VIDAL

Article 2 : Les personnes visées à l'article 1 sont remplacées à l'occasion du renouvellement par les membres suivants :

- M. Jean-Noël MISSA est nommé en remplacement de M. Bernard BAERTSCHI
- Mme Catherine VERGELY est nommée en remplacement de Mme Anne BUISSON
- M. Jean-Charles DUCLOS-VALLEE est nommé en remplacement de Mme DUBART-KUPPERSCHMITT
- Mme Frédérique CLAUDOT est nommée en remplacement de M. François EISINGER
- Mme Frédérique LESAULNIER est nommée en remplacement de Mme Marie GROSSET
- Mme Tal ANAHORY est nommée en remplacement de M. Pierre JOUANNET
- Mme Céline BOURZAC est nommée en remplacement de M. Samuel VIDAL

Article 3 : Participe également aux réunions du Comité de réflexion et d'animation en éthique de l'Inserm en qualité d'invité permanent :

- M. Henri Atlan

Article 4 : En conséquence, le Comité d'éthique de l'Institut de la santé et de la recherche médicale est constitué des membres suivants :

- Hervé CHNEIWEISS, Président, neurosciences et bioéthique
- Tal ANAHORY, médecine et biologie de la reproduction, gynécologie obstétrique
- Bertrand BED'HOM, génétique animale et génomique évolutive
- François BOMPART, vaccinologie et recherches aux Suds
- Catherine BOURGAIN, génétique épidémiologique et sciences sociales
- Céline BOURZAC, expérimentation animale
- Frédérique CLAUDOT, système de santé et sécurité des patients
- Jean-Charles DUCLOS-VALLEE, gastro-entérologie et hépatologie, recherche sur les organoïdes
- François HIRSCH, immunologie, recherches aux Suds
- Frédérique LESAULNIER, protection des données de santé
- Séverine MATHIEU, sociologie des religions et de l'éthique
- Jennifer MERCHANT, sociologie et politique
- Jean-Noël MISSA, philosophie des sciences biomédicales et bioéthique
- Israël NISAND, obstétrique et Forum Européen de Bioéthique
- Isabelle REMY-JOUET, développement durable et éco-responsabilité en recherche
- Corinne SEBASTIANI, essais cliniques, recherches aux Suds
- Catherine VERGELY, associations de malades, pédiatrie, enfants touchés par le cancer
- Catherine VIDAL, neurosciences et éthique

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er juin 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET
DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL